**RÈGLEMENT COMPLET**

# Jeu concours - Casque Closca Helmet Loop

# SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET DURÉE DU JEU

Cleanrider, dont le siège social est situé́ au 7 allée Cérès / 67200 STRASBOURG immatriculée au RCS de STRASBOURG n° 899 411 961 (ci-après « **Cleanrider**») organise un *jeu concours, sans condition préalable d’achat, intitulé «* ***JEU CONCOURS – Casque Closca Helmet Loop*** *» dont le gagnant sera désigné sur la base d’un tirage au sort dans les conditions définies ci-après* (opération dénommée le « **Jeu** » et conditions dénommée « **Règlement** »). Le Jeu se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 10h30 (UTC+1) au mercredi 13 mars 2024 à minuit (UTC+1).

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est gratuit et exclusivement ouvert aux personne physique âgées de plus de 18 ans ; à l’exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l’élaboration du Jeu, des collaborateurs et des prestataires de Cleanrider.

Le règlement du Jeu est exclusivement accessible depuis le [Site internet Cleanrider](https://www.cleanrider.com/).

Pour être qualifié comme participant, il faut :

* + avoir pris connaissance et accepté le contenu du présent règlement et ;
  + cliquer sur l’hyperlien de participation qui sera rendu accessible sur le site internet de Cleanrider et ;
  + avoir rempli le formulaire de participation et :
    - nous avoir autorisé à traiter les données à caractère personnel que vous y mentionnerez,
    - vous être inscrit à la lettre de diffusion Cleanrider en cochant la case du formulaire correspondante.

Toute personne satisfaisant aux conditions précitées et acceptant le présent règlement sera automatiquement considérée « **Participant** ».

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué́ qu’un seul lot gagnant pendant toute l’opération.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entrainera automatiquement et de plein droit la nullité de la participation du Participant.

Le Jeu est soumis à la règlementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

# DOTATION

La dotation de la personne qui sera désignée gagnante du Jeu consiste en casque *Closca Helmet Loop* neuf de couleur noir en taille M, désigné ci-après : le « **Lot** ».

# DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le lundi 18 mars 2024, Cleanrider désignera aléatoirement la personne gagnante par tirage au sort parmi l’ensemble des Participants. Le tirage au sort sera réalisé par un membre impartial de la rédaction de Cleanrider dans les locaux de cette dernière.

La personne gagnante sera informée via l’adresse de courrier électronique qu’elle aura fournie lors de son inscription au Jeu et disposera alors d’une semaine pour nous transmettre les coordonnées de livraison du Lot.

Si la personne gagnante demeure injoignable ou silencieuse pendant le délai mentionné à l’alinéa précédent, ou si elle refuse de transmettre des coordonnées de livraison ; son Lot sera annulé automatiquement et de plein droit sans possibilité de remboursement, d’indemnisation, de compensation ou de réallocation. Il sera alors procédé à un nouveau tirage selon les conditions qui précèdent et ceci jusqu’à ce qu’un participant désigné gagnant ait bien accepté toute les conditions d’attribution du Lot.

# TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations à caractère personnel des participants sont traitées par Cleanrider à des fins :

- d’organisation et de gestion du Jeu (notamment la vérification d’éligibilité des participants, la désignation de la personne gagnante, l’attribution du Lot) et à des fins promotionnelles

- d’inscription à la lettre de diffusion (*newsletter*) Cleanrider (pour recevoir et gérer les demandes). Nous vous informerons ensuite ponctuellement sur l'activité, l'actualité, et les offres commerciales de Cleanrider.

Le traitement des données des participants est basé sur l’intérêt légitime de Cleanrider. Le traitement de vos données d’inscription à notre *newsletter* est basé sur votre consentement, il est librement révocable ; toutefois si vous le faite avant la date de désignation de la personne gagnante, vous ne serez plus considéré participant au jeu.

Le responsable de ce traitement est CLEANRIDER ; Société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 899 411 961, dont le siège social est situé au 7, Allée Cérès – 67200 STRASBOURG,

Les Participants peuvent exercer leurs droits auprès de CLEANRIDER via notre [formulaire de contact](https://www.cleanrider.com/contact/).

​​**Vos droits :**

* vous disposez d’un droit d’accès et le cas échéant, de rectification et de suppression des données qui vous concernent,
* vous bénéficiez également du droit de vous opposer à la collecte des données qui vous concernent,
* conformément à l’article 32 de la loi du 7 octobre 2016, toute personne physique dispose également du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort,
* vous pouvez exercer chacun de ces droits en adressant votre demande, accompagnée d’une copie d’un document d’identité, à l’adresse du responsable du traitement mentionné ci-dessus,

Conformément à votre droit à la portabilité, vos demandes régulières d’accès seront satisfaites par la remise d’une copie des informations vous concernant dans un format numérique standard.

Vous bénéficiez également du droit d’introduire une réclamation portant sur le traitement ou le fichage de vos données à caractère personnel en vous adressant à une autorité de contrôle.

**Destinataires et durée de conservation :**

Les données à caractère personnel des participants seront destinées :

- à notre société ; Cleanrider ;

- aux hébergeurs de nos serveurs informatiques (Mailchimp, Piano, Scalingo et Outscale) ;

- aux services généraux (juridique, administratif, comptabilité) de notre société mère (BRAKSON),

les données à caractère personnel de la personne désignée gagnante seront destinées également au public (nom et prénom uniquement).

Aucune données personnelles ne l’objet de transfert hors de l’Union Européenne.

A l’exception des données de facturation de la personne gagnante qui feront l’objet d’un archivage temporaire conformément aux exigences légales (art. Article L123-22 du code de commerce), nous conserverons vos données à caractère personnel pendant trois ans au maximum après votre dernière utilisation de nos services. A l’issue de cette période, sauf renouvellement de votre accord, vos informations seront supprimées de nos bases de données.

# RESPONSABILITÉ

Cleanrider se réserve le droit, si les circonstances l’exigent, d’écourter, de prolonger, de modifier, d’interrompre, de différer ou d’annuler le Jeu, sans que sa responsabilité́ ne soit engagée. Aucune indemnisation ou compensation ne pourra être réclamée à ce titre. Toutefois, toute modification fera l’objet d’un avenant qui sera ajouté au présent règlement, toujours accessible depuis la publication du Jeu sur le Site internet de [Cleanrider](https://www.cleanrider.com/)

Cleanrider ne saurait être tenu responsable de toute perturbation du jeu en cas de force majeure, de perturbation ou de grève totale ou partielle affectant notamment ses prestataires d'hébergement, de fourniture d’accès internet et/ou de communications.

Cleanrider se dégage de toute responsabilité́ en cas de dysfonctionnement empêchant l’accès et/ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à Cleanrider, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

L’utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entrainant l’élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

Cleanrider pourra annuler tout ou partie du Jeu et de retenir le Lot s’il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination de la personne Gagnante. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

# ACCEPTATION ET LOI APPLICABLE

Conformément à l’article 1, ci-dessus l’attribution du Lot implique l’acceptation préalable irrévocable et sans réserve, *des termes et conditions du présent règlement*, *disponible à l’adresse internet* <https://www.cleanrider.com/actus/jeu-concours-cleanrider-vous-offre-un-casque-pliant/> (désigné le « Règlement »).

La personne gagnante accepte que tout litige relatif au Jeu soit soumis à la loi française.